



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 28 FEVRIER 2026

La Municipalité décide :

- De procéder à l'assermentation de M. Yannick Demarcq en qualité de secrétaire administratif.
- De ne pas soutenir financièrement Télédôle SA.
- De valider la communication sur les décisions municipales de décembre 2025.
- De valider le préavis municipal No 01/26 relatif à l'adhésion de la Commune de Bassins au Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) de Gland-Serine.
- De valider le préavis municipal No 02/26 relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité.
- De louer une balayeuse pour le nettoyage des rues du village dès mars 2026, contrat d'une année renouvelable.
- De fermer deux semaines consécutives durant l'été, les dates restent à définir et de fermer également durant les vacances scolaires de fin d'année.
- De s'engager par écrit auprès de la Commune d'Arzier – Le Muids au sujet du projet de convention d'utilisation du puits artésien de La Montau.
- De ne pas accepter une demande de formation déposée par une collaboratrice, une autre collaboratrice étant déjà en formation, ce qui péjorerait le fonctionnement du service.

- De se déterminer auprès du SCAJE à la suite de deux signalements effectués auprès de ce service.
- De valider l'offre d'OMA Consulting, service technique de la Commune, concernant des contrôles de sécurité/incendie à effectuer dans plusieurs bâtiments.
- D'autoriser une demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré concernant l'entretien d'un cordon boisé.
- De refuser une proposition de modifications d'un projet de construction.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider l'installation d'une chambre et d'un compteur d'eau provisoires lors de travaux.
- De ne pas modifier les heures d'ouverture de la déchetterie mais de limiter la présence des employés communaux afin qu'ils puissent vaquer à leurs autres tâches.
- De déléguer M. Marc Mazzariol à l'Assemblée générale de la caravane dentaire scolaire.
- De valider des Pocama pour des manifestations qui se dérouleront sur le territoire communal.
- De préavisser favorablement à des demandes de naturalisation.
- De valider le certificat de travail d'une collaboratrice.
- D'octroyer un don au Giron de l'Aubonne qui se déroulera à St-Livres.
- D'octroyer un don au Zoo de la Garenne au nom d'un nonagénaire qui ne désire pas recevoir de cadeau ni de visite.
- D'organiser l'agape d'un second nonagénaire.
- De lever les différents points d'une opposition à la demande d'un permis de construire et de délivrer ce dernier.
- De valider une offre pour le remplacement du tourniquet d'entrée de la piscine.
- De valider la communication sur les décisions municipales de janvier 2026.
- D'octroyer un don au Giron des Jeunesse du district de Nyon qui se déroulera à Coinsins.
- De valider le changement d'opérateur téléphonique.
- De renouveler une avance à terme fixe d'un montant de CHF 500'000 pour une durée de trois mois au taux de 1%.

- De vérifier auprès du directeur de l'Esplanade, la pertinence de la pose de barrières afin de créer un espace supplémentaire dédié à la récréation des élèves.
- De valider le devis concernant la fourniture des plaques nominatives pour le Jardin du Souvenir.
- De créer un registre de suivi des hébergements en ligne à la suite de la demande de la Police cantonale.
- De valider et signer les nouveaux contrats de Birchler Sàrl concernant l'élimination des cartons et encombrants.
- De valider le préavis municipal No 03/26 relatif à une demande de crédit de CHF 370'000 pour les travaux de pose d'une nouvelle conduite d'eau potable, de mise en place d'un bouclage et de réfection complète de la Place de la Couronne.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Denis Currat



Le Secrétaire.

p.o

Sacha Vuadens